

Le syndicaliste

FO 91

la force syndicale

N°150 – numéro double – Septembre à Décembre 2014

Résolution du Comité départemental du 10 octobre 2014	p.1
Hommage à André Bergeron.....	p.2
Résolution de la CE de l'UD91 du 19 septembre..	p.3
Meeting de l'URIF du 24 septembre, appel aux salariés et retraités.....	p.4
Réformes des rythmes scolaires.....	p.5
Non à la fermeture au réacteur OSIRIS !	p.6
Refuser la paupérisation des travailleurs et de leur famille, la mission de l'AFOC.....	p.7
Réforme territoriale, ses conséquences dans l'Éducation Nationale.....	p.8-9
Annnonce du 1 ^{er} ministre sur les retraites.....	p.10
Apprentissage, la position de Force Ouvrière....	p.10
IKÉA condamné pour travail illégal.....	p.11
Manifestation des surveillants pénitentiaires de Fleury-Mérogis	p.12
Grève à l'hôpital Sud Francilien.....	p.13
Sortie du livre de Jean-Claude Mailly, "Il faut sauver le Service Public"	p.14
Syndicats, création et élections.....	p.15

SERVICE PUBLIC
AVEC

FO!



NON A L'AUSTERITE POUR LES SALARIES RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITE

Hausse record du chômage (+ 5% en un an), baisse du pouvoir d'achat pour la troisième année consécutive amplifiée en 2014 par l'augmentation de la TVA et le blocage temporaire de la revalorisation des retraites et des allocations, blocage des salaires (gel du point d'indice dans la Fonction Publique), baisse des prestations familiales (réduction du congé parental et de la prime à la naissance), hausse des impôts en 2014 pour 37% des foyers imposés : les salariés n'en peuvent plus de payer les conséquences de la politique d'austérité imposée par le gouvernement sur injonction de l'Union européenne.

Pendant qu'il est demandé aux salariés de se serrer toujours plus la ceinture, le gouvernement a décidé de faire cadeau au patronat de 41 milliards d'euros sous forme d'exonérations fiscales et sociales via le « pacte de responsabilité ». Pacte financé par 50 milliards de réduction des dépenses publiques (18 milliards sur l'Etat + 11 milliards sur les collectivités territoriales) et sociales (11 milliards sur la protection sociale + 10 milliards sur la Sécurité Sociale) qui se traduiront par des suppressions massives d'emplois et la remise en cause de nos services publics.

Dans cette situation où le MEDEF en réclame toujours plus (dérogation au SMIC et à la durée légale du travail, hausse des seuils sociaux, ouverture des commerces le soir et le dimanche...), **il est totalement légitime et conforme aux intérêts des salariés de revendiquer LE RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITE et l'abandon de toutes les mesures d'austérité qui en découlent.**

Avec le CCN de Force Ouvrière des 2 et 3 octobre, le Comité départemental de l'UD FO de l'Essonne estime que « le retrait du pacte de responsabilité, la défense de la fonction publique, du statut de la fonction publique, de la protection sociale, des conventions collectives nécessitent une réaction interprofessionnelle » et qu'il est indispensable de « construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat et faire aboutir les revendications de Force Ouvrière ».

« **Agir est une nécessité et une urgence** », c'est pourquoi le Comité départemental de l'UD FO 91 appuie sans réserve l'initiative d'organiser au plus vite « **UNE MANIFESTATION NATIONALE POUVANT ALLER JUSQU'A LA GREVE INTERPROFESSIONNELLE** ». En ce qui le concerne, le Comité départemental souhaite que cette action ait lieu au plus tard fin novembre et, d'ores et déjà, il invite toutes les structures syndicales et tous les militants FO de l'Essonne à se mobiliser dès maintenant pour en assurer le succès.

Enfin, le Comité départemental de l'UD FO 91 soutient l'ensemble des syndicats FO engagés dans la préparation des élections professionnelles dans la fonction publique du 4 décembre 2014. Il appelle tous les adhérents FO, les fonctionnaires et les agents publics à voter et faire voter pour les listes FO et invite également les adhérents du privé à faire voter FO leurs connaissances et entourages travaillant dans la fonction publique.

UD FO 91

Résolution du comité départemental
du 10 octobre 2014

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91
- D.ROUSSEAU, rédacteur en chef
- S.SACIOTTO, secrétaire administrative
- N. MONTANARY, réalisation

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des terrasses de l'Agora

91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0617 S 07348

Impression : PMS SARL, 17 Avenue de Ségur

75007 PARIS

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

HOMMAGE A ANDRE BERGERON

« André Bergeron nous a quittés.

Né en 1922, ouvrier typographe, actif pendant le Front populaire, il eut différentes responsabilités syndicales, à l'union départementale du Territoire-de-Belfort, à la fédération du Livre, puis au bureau confédéral où il fut élu en 1956 avant de devenir secrétaire général en 1963, succédant au premier secrétaire général de la CGT-Force Ouvrière, Robert Bothereau.

Il fut de ceux qui ont grandement contribué au développement de Force Ouvrière.

Présent lors de la scission d'avec la CGT et à la création de la CGT-Force Ouvrière, il a exercé la première partie de ses mandats de secrétaire général pendant les Trente Glorieuses, une époque où beaucoup d'acquis sociaux ont été obtenus par la pratique contractuelle : des retraites

complémentaires à la formation professionnelle en passant par l'Assurance chômage, autant d'avancées pour les travailleurs par la mise en place de régimes paritaires.

Alors que la CGT, courroie de transmission du Parti communiste, et la CFDT naissante, « autogestionnaire » et politisée, ne s'engageaient pas dans les accords, Force Ouvrière fut le pilier syndical de la négociation collective.

Une pratique contractuelle conçue comme un outil de l'indépendance syndicale. Comme me le racontait André Bergeron, à cette époque, les accords contenaient du « plus » pour les salariés, ce n'était pas du « donnant-donnant ». C'est tout simplement ce que nous appelons le réformisme.

À la fin des événements de mai 1968, il obtint l'accord du CNPF pour une augmentation du salaire minimum (Smig à l'époque) supérieure à ce que voulait le gouvernement. Sollicité à différentes reprises pour être

ministre, il a toujours refusé, comme il refusa tous « les honneurs ».

Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui rappellent sa formule du « grain à moudre ».

Lors de l'une de nos dernières rencontres, il m'expliquait que le monde avait beaucoup changé depuis l'époque où il était secrétaire général.

Et il avait pris comme exemple les rencontres avec les patrons : « Ceux que je voyais étaient propriétaires de leurs entreprises, ceux que tu vois sont des représentants des actionnaires, ça change beaucoup de choses ! »

Aujourd'hui, six mois après la disparition de Marc Blondel, les militant(e)s de Force Ouvrière sont de nouveau dans la peine. »

L'Union départementale FO de l'Essonne s'associe à cet hommage de Jean Claude Mailly à André Bergeron. ■



RÉSOLUTION adoptée à l'unanimité par la COMMISSION EXECUTIVE de l'UD FO 91 du jeudi 18 septembre 2014

TOUT FAIRE POUR BLOQUER LE PACTE DE RESPONSABILITE/AUSTERITE !

Malgré le profond mécontentement social, le gouvernement vient de confirmer, suite au vote de confiance à l'Assemblée Nationale, qu'il entend mettre en œuvre le Pacte de responsabilité « *contre vents et marées* ».

Le Pacte de responsabilité, c'est :

- plus de 40 milliards d'euros d'exonérations sociales et fiscales au bénéfice du patronat sans contreparties
- 50 milliards de coupes budgétaires d'ici 2017, dont 21 milliards l'an prochain, qui vont toucher les collectivités territoriales, les administrations, les régimes de protection sociale
- l'extension du travail du dimanche et en soirée dans le commerce
- la remise en cause des seuils sociaux donc du droit syndical
- la réforme territoriale qui va instaurer des super-régions aux pouvoirs dérogatoires à la législation nationale, qui va remettre en cause les statuts et permettre des suppressions massives d'emplois

Il s'agit pour les salariés d'un plan d'austérité et de régression sociale sans précédent.

La CE de l'UD FO 91 constate

que le gouvernement ne peut en aucune façon se prévaloir d'un quelconque soutien à ce plan des confédérations et organisations syndicales, hormis la CFDT. A ce sujet, la CE de l'UD FO 91 se félicite de la décision de notre Confédération de boycotter avec la CGT, la FSU et Solidaires, la Conférence sociale de juillet.

La CE de l'UD FO 91 considère qu'une action de grande ampleur (manifestation nationale, grève générale interprofessionnelle) est nécessaire dans les meilleurs délais **pour l'abandon du Pacte de responsabilité, pour la satisfaction des revendications.**

La CE de l'UD FO 91 appelle toutes les structures syndicales, tous les militants FO de l'Essonne à se tenir prêts à répondre à toute initiative allant dans ce sens, dans la continuité des actions syndicales régionales et/ou nationales de ces derniers mois.

Par ailleurs, la CE de l'UD FO 91 soutient les actions engagées dans le département par ses syndicats :

- à l'hôpital Sud Francilien d'Evry-Corbeil, contre la remise en cause du protocole RTT (la pause déjeuner ne serait plus considérée comme

temps de travail)

- dans les écoles, contre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui désorganise le service des enseignants et de tous les agents territoriaux (ATSEM, animateurs, etc)
- au CEA de Saclay, contre la fermeture prévue fin 2015 du réacteur OSIRIS indispensable pour le traitement de maladies cancéreuses
- à la Sécurité Sociale, contre la fermeture de plus de la moitié des centres d'accueil existant (dont Athis Mons, Savigny...) et les nouvelles suppressions d'emplois programmées par la COG (7 350 dont 4 800 pour l'assurance maladie au plan national pour les 3 prochaines années)

La CE de l'UD FO 91 invite tous les adhérents FO, du public comme du privé, à faire voter pour les listes FO lors des élections professionnelles qui vont se dérouler dans les trois fonctions publiques en novembre et décembre

FO 91
la force syndicale

APPEL AUX SALARIES ET AUX RETRAITES DU MEETING DE L'URIF FO DU 24 SEPTEMBRE

L'URIF FO (Union Régionale Ile de France Force Ouvrière) a réuni le 24 septembre 2014, 600 militants dans son meeting de rentrée qui se tenait à la Bourse du Travail de Paris.

Une mobilisation rendue nécessaire pour préparer la lutte contre le pacte de responsabilité mais également pour préparer les élections dans les trois fonctions publiques, dans les offices d'HLM et à la MSA.

Un meeting combatif qui a entendu, tour à tour, des militants du commerce, des finances, de l'éducation nationale, de la police, des cheminots, des hospitaliers, des agents de la ville de Paris, de la sécurité sociale, mais également un secrétaire d'UD sur les élections HLM, un secrétaire

d'UD sur les élections MSA et la conclusion par le secrétaire général de l'URIF FO qui tous, ont estimé qu'il n'y a rien de plus urgent que de mettre un coup d'arrêt au pacte de responsabilité qui risque de détruire les services publics, la protection sociale et le code du travail, tout en entraînant plus de précarité, de pauvreté et d'austérité en France et dans toute l'Europe.

La Banque Centrale Européenne, l'Union européenne et le FMI, porteurs des orientations patronales, dictent au gouvernement des objectifs qui remettent en cause, au travers du pacte de responsabilité, l'ensemble des droits ouvriers (conventions collectives, statuts, salaires, sécurité sociale etc...)

Face à une attaque d'une telle ampleur, les militants et adhérents, réunis en meeting, estiment qu'une mobilisation interprofessionnelle massive et nationale est indispensable.

Ils considèrent tous, qu'en fonction de la situation, que nous n'avons jamais connue, et qui conduit à constater que le pacte de responsabilité ne peut nous amener qu'à une austérité renforcée pour la classe ouvrière et la destruction de tous les acquis obtenus par la négociation ou par la lutte, nécessite que toutes les actions qui conduiront à exiger le retrait du pacte de responsabilité soient possibles.



Il apparaît clairement aujourd'hui, au meeting de l'URIF FO, que l'obligation d'une mobilisation interprofessionnelle nationale est la seule solution pour obtenir le retrait de ce pacte de responsabilité. ■

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Une nécessité : l'abrogation des décrets Peillon-Hamon
Une urgence : la suspension immédiate de la réforme !

La seconde année de la mise en œuvre des décrets Peillon et Hamon sur les rythmes scolaires commence par le désordre et la confusion dans la majorité des communes : désordre et confusion pour les élèves, pour les familles, pour les personnels enseignants et les agents territoriaux (ATSEM, animateurs...).

Quelle que soit la commune, quelle que soit l'organisation de la semaine retenue, les conséquences de la mise en place de réforme sont les mêmes : écoles désorganisées, enseignants sous tension, enfants fatigués et inattentifs, parents mécontents, activités périscolaires inexistantes ou payantes, départ des élèves vers l'école privée (qui n'est pas tenue d'appliquer la réforme !) au cours de l'été.

Partout en France, la réalité de la rentrée, inhérente à la réforme, c'est la remise en cause des principes fondamentaux de l'école républicaine. **Quelle égalité**, avec des activités périscolaires en fonction des moyens attribués par les communes ? **Quelle laïcité** avec l'entrée d'associations culturelles sur les temps périscolaires ? **Quelle gratuité** avec des activités périscolaires payantes imposées aux parents ?

Dans l'Essonne, le constat est accablant :

La récréation de l'après-midi est supprimée sur injonction des inspecteurs de l'Education Nationale. Résultat, les élèves, notamment ceux de maternelle et ceux mangeant à la cantine sont surexcités dans les classes l'après-midi.

Les activités périscolaires sont payantes comme à Soisy sur École, Etiolles, Brétigny ou St Pierre du

Perray, entre autres. A Saint Maurice Montcouronne, le coût des activités périscolaires s'élève à 40 euros par période et par enfant. Résultat : une inscription massive d'élèves dans le privé.

Les moyens financiers alloués aux écoles sont amputés. A Ris Orangis, le budget des fournitures scolaires a été réduit de moitié. A la rentrée, les élèves n'avaient pas la trousse promise par la municipalité donc pas de crayons pour écrire. Ailleurs, les crédits pour les sorties scolaires sont supprimés ou réduits. L'activité « piscine » est parfois supprimée en élémentaire comme à Villemoisson sur Orge par exemple.

Le manque de matériel est criant pour organiser les activités périscolaires. A Breuillet, à la rentrée, c'était trottinette sans trottinette ! Les animateurs sont en nombre insuffisant. Ainsi à Arpajon, le taux d'encadrement est de 2 animateurs pour 52 élèves. A Morangis, des activités périscolaires sont encadrés par des policiers municipaux (sic). Dans de nombreuses communes, les ATSEM sont employées pour organiser les activités périscolaires. Leur charge de travail est redéfinie et augmentée sans compensation.

Les salles de classes sont réquisitionnées pour les activités périscolaires. L'avis voté au comité hygiène et sécurité de l'Essonne n'est pas respecté

Les élèves sont plus fatigués qu'avant. Les petits de maternelle

ont un rythme bien trop intense par rapport aux autres années : 30 minutes de plus tous les matins et une matinée en plus à Ste Geneviève des Bois. Résultat, dans certaines classes, les élèves ne veulent plus aller en sport. Ils veulent se reposer et dormir l'après-midi.

Des problèmes de sécurité aux temps de sortie se posent comme à Massy, Ste Geneviève des Bois ou Vigneux. Des enfants non-inscrits aux activités périscolaires ou à l'étude ne sont pas pris en charge par les municipalités.

Les vrais responsables de ce désordre : le gouvernement et ses ministres

L'Etat se désengage de ses responsabilités et cherche à opposer les personnels aux élus, les personnels aux parents, les parents aux élus, mais ce sont les décrets et la mise en place de cette réforme qui portent la responsabilité de la situation.

C'est pourquoi Force Ouvrière, avec ses syndicats d'enseignants et de personnels territoriaux, demande la suspension immédiate de l'application de cette réforme et l'abrogation des décrets Peillon et Hamon, maintenus par Mme Vallaud Belkacem.

Il y a urgence : cela doit cesser ! ■



BIENTÔT, CERTAINS CANCERS NE POURRONT PLUS ÊTRE DEPISTES ! NON A LA FERMETURE DU REACTEUR OSIRIS AU CEA DE SACLAY !

Nos camarades FO du CEA à Saclay nous ont alertés sur la grave décision prise par le gouvernement de fermer fin 2015 le réacteur OSIRIS consacré à la recherche (production de neutrons) et à la production de radioéléments à des fins médicales

Ainsi certains cancers pourraient ne plus être dépistés, si ces produits viennent à manquer.

Dès novembre 2013, le syndicat FO du CEA de Saclay a alerté les autorités sur les conséquences désastreuses de cette fermeture programmée : lettre au Président de la République, au Premier Ministre, au président de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, avec copie aux ministres concernés ainsi qu'aux maires de Saclay et de Gif sur Yvette.

N'ayant obtenu aucune réponse, le syndicat FO et le syndicat CGT du CEA de Saclay ont décidé d'adresser une « Lettre ouverte » au Premier Ministre pour alerter la population.

Ils ont le total soutien de l'Union Départementale FO de l'Essonne.

NOTRE SANTE EN DANGER MENACE SUR LES DEPISTAGES DES CANCERS

L'élément radioactif Technétium 99m est utilisé pour des examens médicaux de scintigraphie nécessaires à la détection de pathologies osseuses, cardiaques, de tumeurs cancéreuses et des conséquences de maltraitance chez l'enfant.

*Dans son communiqué de février 2014, l'Académie nationale de médecine déclare que cet élément radioactif est indispensable. **En effet, en France, le Technétium 99m est utilisé pour 850 000 examens par an. Comme le note l'académie de médecine des tentatives de substitutions au Technétium 99m se heurteraient à « l'impossibilité de faire face à la demande ».***

En Europe, trois réacteurs nucléaires permettent de produire plus de 90% du Technétium 99m. Parmi eux, le réacteur Osiris situé au CEA Saclay dont l'arrêt est prévu en 2015. Cet arrêt aurait pour conséquence une pénurie de Technétium 99m à l'échelle européenne et mondiale pendant plusieurs années. Le communiqué de l'Académie nationale de médecine prévoit une pénurie sévère entre 2016 et 2018 étant donné que le Réacteur Jules Horowitz (futur producteur de Technétium 99m) ne sera pas opérationnel avant 2020, dans le meilleur des cas.

Le 25 juillet l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) acceptait la prolongation du réacteur Osiris, mais avec des contraintes de fonctionnement supplémentaires. Malgré cela, au milieu de l'été le gouvernement confirmait la fermeture d'Osiris fin 2015 dans une lettre au CEA.

« A partir de janvier 2016, comment seront effectués les dépistages actuellement réalisés grâce au Technétium 99m ? »

Depuis la décision du gouvernement, aucune réponse n'est donnée à cette question ; Ni aux médecins nucléaires, ni aux associations de patients, ni aux salariés, ni aux syndicats !

*Par cette lettre ouverte nous avons décidé d'informer massivement les citoyens et futurs patients de ce **risque de scandale sanitaire** et de demander une nouvelle fois au gouvernement de donner les moyens pour la prolongation du fonctionnement du réacteur Osiris, qui est actuellement la seule solution possible pour garder les capacités de dépistage.*

Refuser la paupérisation des travailleurs et de leur famille « dans et hors les lieux de travail » : Le combat de tous !

L'action syndicale menée au quotidien au sein des entreprises ne doit pas faire oublier que d'autres modes de défense du salarié, tel que le combat pour un logement décent et de qualité pour tous à un prix abordable, sont également nécessaires.

En la matière comme d'en d'autres, il en va de la défense et de l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre.

Ainsi, pouvoir se loger à un prix abordable est par excellence un combat syndical parce qu'il n'est pas acceptable que des salariés soient contraints de vivre dans des caravanes et encore moins de dormir dans leur voiture, pour ceux qui ont la chance d'en avoir une !

Pas plus acceptable, qu'ils doivent sacrifier leur santé et celle de leur famille, leur alimentation, ni même leurs loisirs d'ailleurs, pour disposer d'un toit.

Pas acceptable encore que des retraités n'aient d'autre choix qu'entre le mouvoir ou être à la charge de leurs enfants mais également que de jeunes salariés soient contraints de vivre chez leur parents ou soient la proie de marchands de sommeil !

Ce combat-là, c'est celui, entre autres, que mènent les militants de l'AFOC dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux HLM.

Ce combat-là, c'est celui du refus de la paupérisation des travailleurs et de leur famille. C'est par définition le nôtre !

Parce que notre engagement dans et hors les lieux de travail, pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions

de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre doit être total, nous devons, ensemble, nous mobiliser pour réussir les élections des représentants des locataires au sein de conseils d'administration HLM.

C'est l'objectif de l'AFOC, notre association de **défense des consommateurs et des locataires**, vitrine de notre Organisation syndicale dont elle conforte l'audience et le rayonnement.

AFOC

**Informer
Conseiller
Représenter
les consommateurs
dans un esprit
d'indépendance
et de solidarité**

Ainsi, du 15 novembre au 15 décembre 2014 se tiendront les **élections HLM** qui ont lieu tous les 4 ans, avec pour objectif d'élire les **représentants des locataires** au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM (ex : Paris Habitat, RIVP, Efidis, Batigère, ICF La Sablière, Logirep, Coopération & Famille, Immobilier 3F, toit & Joie, OSICA, SIEMP, Erilia, Erigère, SNI, Opievoy, Partenord Habitat, Val Touraine Habitat, l'Effort Rémois, Domofrance, Aiguillon construction, Domanys, Elogie ex-SGIM etc...)

Depuis 2010, l'AFOC est la 3ème organisation en nombre de sièges parmi les 5 associations de défense des locataires représentatives au plan national. Elle peut encore progresser à la condition que nous présentions un maximum de listes auprès des

bailleurs sociaux implantés dans les départements.

Pour cela, **l'association compte sur l'implication et la mobilisation de tous les militants et adhérents.**

Quel est le rôle des administrateurs locataires ?

Les administrateurs locataires, élus pour 4 ans, représentent et **défendent les intérêts des locataires**, participent à la gestion de l'organisme HLM et veillent au respect des règles d'attribution des logements.

Ils peuvent être membres du bureau des organismes, des commissions d'attribution des logements et d'appel d'offres.

Ils ont les mêmes attributions et les mêmes pouvoirs que les autres administrateurs au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance.

L'administrateur locataire AFOC n'est pas tout seul, il travaille au sein d'une équipe et prépare les conseils d'administration avec l'association.

La présence des administrateurs est particulièrement importante puisqu'ils sont les seuls administrateurs à habiter dans les logements de l'organisme HLM et peuvent ainsi tenter de s'opposer ou de limiter les hausses de loyer, proposer la réalisation de travaux pour rendre les logements plus confortables, plus économes en consommation d'énergie, etc... ■

Si tu es intéressé(e) par l'action de l'AFOC, ou si tu veux être candidat(e) tu peux prendre contact avec l'AFOC départementale de ton lieu de résidence (liste sur : www.afoc.net) ou auprès de l'équipe de l'AFOC Nationale.

RÉFORME TERRITORIALE : SES CONSÉQUENCES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Après l'adoption, le 23 juillet dernier, de la nouvelle carte des régions, le second volet de la Loi de décentralisation doit être examiné par le parlement cet automne.

Son but : organiser les transferts de compétences en direction des collectivités territoriales.

Dès le début, la confédération FO a condamné l'Acte III de la décentralisation.

Le Conseil des ministres du 2 Juillet a fixé les objectifs de la réforme : réduire les dépenses publiques, mutualiser les services, « rénover » le statut dans l'ensemble de la fonction publique.

La réforme territoriale : l'austérité à grande échelle

Devant l'université d'été du MEDEF, M. Valls déclare : « Notre action pour la réforme de l'Etat, pour la réforme territoriale, illustre notre détermination à réduire les dépenses publiques ».

Objectif : poursuivre et généraliser les transferts de compétences vers les « grandes régions » et aussi pourquoi pas vers les métropoles et les structures intercommunales.

La loi Peillon de refondation de l'école, la loi sur la formation professionnelle donnent une idée des risques qui pèsent sur les postes, sur les services.

La carte de la formation professionnelle a été confiée aux régions.

Dans ce cadre, la région Franche-Comté a décidé un plan de fermeture de 8 lycées professionnels sur 23, plan auquel la mobilisation des

personnels avec FO a permis d'infliger un recul.

Avec le transfert de l'orientation aux régions, des dizaines de CIO (centres d'information et d'orientation) ont été fermés ou sont menacés.

La réforme territoriale : dislocation des services publics et des statuts

La réforme territoriale, inséparable de la réforme de l'État, doit déboucher sur la refonte de l'organisation des services publics, de la gestion des personnels, de leurs missions, de leurs postes, de leurs statuts.



Individualisation et arbitraire local contre garanties statutaires :

Conseil des Ministres du 27 août : la Ministre de la Fonction Publique, M. Lebranchu, entend « redonner de l'espace aux chefs de service grâce à une réduction de la gestion strictement statutaire au bénéfice du « droit souple ».

Les réformes en cours préfigurent ce qu'est le « droit souple ».

La réforme des rythmes scolaires instaure autant de règles que de collectivités.

Dans le Rhône, on ne compte pas moins de 131 organisations du temps scolaire !

Au cadre de l'école de la République, la Loi Peillon substitue le projet éducatif territorial (PEDT) qui place l'école sous la tutelle des collectivités territoriales.

Les règles ne sont désormais plus les mêmes sur tout le territoire national : elles sont définies par le PEDT qui impose la confusion entre temps scolaire et périscolaire, crée des règles de gestion locales des personnels.

Dans ce cadre, les garanties statutaires explosent.

Le 23 août dernier, B. Hamon, encore ministre de l'Éducation Nationale, a publié le décret annualisant les obligations de services des titulaires remplaçants du 1er degré et des personnels sur plusieurs écoles.

Ces collègues pourront enseigner jusqu'à 30 heures par semaine (au lieu de 24 jusqu'alors).

Ils devront négocier individuellement avec l'employeur les modalités de récupération des heures « en trop ».

Le 23 août également, a été

publié le décret modifiant les obligations de service des enseignants du second degré.

Toute une série de missions complémentaires définies localement, établissement par établissement, et s'ajoutant aux maxima hebdomadaires sont désormais obligatoires.

Le « droit souple », ce sont les règles locales, c'est l'individualisation des droits, donc l'absence de droits, c'est l'arbitraire local en lieu et place des statuts nationaux.

M. Lebranchu propose d'ailleurs de revoir l'avancement à l'ancienneté pour mieux reconnaître les « mérites des

agents ». Bref, il s'agit de remplacer le principe de carrière constitutif du statut par l'avancement à la tête du client.

Dislocation des services, des statuts :

La nouvelle organisation territoriale voulue par le gouvernement soulève toute une série de questions.

Avec la disparition programmée des départements, que deviennent les inspections académiques ? Que deviennent les rectorats dans les régions qui doivent fusionner ? Que deviennent les agents qui y travaillent ?

Les mutualisations engagées les années précédentes dans les services administratifs les ont désorganisés, ont entraîné partout des suppressions de postes.

La mutualisation fusion des divisions examens et concours des 3 rectorats d'Île de France, Créteil, Paris, Versailles, a eu pour conséquence la mutation forcée des collègues qui n'avaient pas pu être « recasés » à l'interne.

Des services entiers des inspections académiques et des rectorats ont été regroupés dans des plates-formes interdépartementales, entraînant des destructions massives de postes: près de 2/3 des postes en Haute Loire ont été supprimés. Avant la mutualisation, 90 personnels travaillaient à l'inspection académique de ce département: ils ne sont désormais plus qu'une trentaine.

Quelles seront également les conséquences pour les Professeurs des Écoles qui sont pour l'instant gérés au niveau départemental ? À quel niveau seront-ils gérés ?

Que deviennent les qualifications, les diplômes nationaux dans le cadre des transferts vers les régions ?

Avec la régionalisation de la formation professionnelle, la

porte est ouverte à des formations régionales dictées par les besoins des entreprises locales, en lieu et place des diplômes nationaux. Dans l'enseignement supérieur, c'est désormais aux CA des COMUE (communautés d'université et d'établissements) composés en grande partie d'élus régionaux et de représentants des entreprises locales que reviendrait la responsabilité de l'organisation des diplômes et des enseignements.

Un bouleversement pour l'ensemble de la fonction publique et de ses agents :

En règle générale, que deviennent les missions, les statuts des personnels des différents services Publics désormais regroupés sur les « grandes régions » ?

La Ministre de la Fonction publique donne la réponse: elle entend « *favoriser les mobilités (...), réduire le nombre de corps, développer la mobilité entre fonctions publiques, (...) donner un même cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales (...), créer des parcours alternés et fluides, (...) pouvoir affecter les agents en fonction des besoins du service* ».

En d'autres termes, il s'agit de fusionner les services, de regrouper les personnels dans des cadres d'emploi communs aux différentes fonctions publiques, pour mieux les transférer d'un service à un autre, les utiliser au gré des besoins, donc les rendre corvéables à merci.

Il ne s'agit pas d'une « énième » réforme, d'une réforme de plus : la réforme territoriale, c'est de fait, la liquidation de toutes les garanties statutaires liées aux statuts particuliers.

Le décret du 23 août abrogeant le statut de mai 1950 pour les enseignants du second degré aligne d'ailleurs le temps de travail de ces personnels sur celui applicable à l'ensemble de la

fonction publique (1 607 heures annuelles).

De la même manière, en lien avec le transfert aux régions de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la loi de refondation de l'école prévoit la création de campus des métiers regroupant enseignement général, technologique, professionnel et tous les types de publics (élèves, apprentis, stagiaires).

Les régions gérant désormais tout ce qui relève de la formation professionnelle et de l'apprentissage, le risque est grand d'aller par exemple vers une mutualisation entre différents types d'établissements (« lycées des métiers », lycées agricoles, CFA).

La résistance des personnels contre la réforme des rythmes, contre la pénurie de postes, les centaines de prises de position contre les décrets Peillon Hamon, le vote « contre » la mise en œuvre des communautés d'universités et d'établissements au CNESER, le prouvent: les personnels n'acceptent pas ces plans destructeurs.

La confédération FO a condamné la réforme territoriale, la qualifiant d'outil pour détruire, privatiser des missions publiques essentielles, et conduisant à liquider l'égalité républicaine.

C'est par l'action sur les revendications, le rapport de force, y compris au plan interprofessionnel qu'il sera possible de bloquer cette logique.

Maintien des statuts

Abrogation des décrets Peillon Hamon

Création des postes nécessaires

Abandon de la réforme territoriale ■

ANNONCES DU PREMIER MINISTRE SUR LES RETRAITES : ON EST TRES LOIN DU COMPTE

L'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière considère que les annonces du Premier ministre devant l'Assemblée Nationale, à l'occasion de son discours de politique générale le 16 septembre, sont loin du compte.

1. Annoncer une prime « exceptionnelle » d'un montant de 40 euros pour les retraités percevant moins de 1 200 € ne saurait contre balancer le blocage pendant 30 mois (de mars 2013 à octobre 2015) des pensions.

2. Cela revient à considérer les

primes de retraite comme une aide sociale alors qu'elles sont un droit, calculé en fonction de cotisations versées. La notion de « petite » retraite est dangereuse, car arbitraire. L'UCR-FO revendique un retour à l'indexation sur les salaires.

3. Par ailleurs, la revalorisation du minimum vieillesse de 8 euros par mois ne peut faire oublier les mesures qui ont frappé les retraités et les salariés ces dernières années :

- suppression de la demi-part pour les isolés,

- imposition des avantages familiaux,

- blocage des seuils des barèmes fiscaux,

- taxe de 0,3% (CASA) sur les seuls retraités.

Chez les retraités, l'incompréhension et le mécontentement grandissent. ■

APPRENTISSAGE : LA POSITION DE FORCE OUVRIERE

Les pouvoirs publics ayant décidé de dévoiler directement à la Presse leurs principales orientations, FORCE OUVRIERE tient à souligner les points essentiels qu'elle a mis en avant lors de la réunion.

▪ Arrêter de remettre en cause l'enseignement professionnel avec la fermeture de lycées professionnels et de sections. L'enseignement professionnel qui fait partie de l'école de la république ne doit pas être mis en concurrence.

▪ Pour l'information et l'orientation des jeunes, ne plus fermer des CIO (centres d'information et d'orientation).

▪ Les objectifs chiffrés qui ont tendance à mélanger alternance, apprentissage des 16 à 20 ans pour des diplômés de CAP et Bac Pro, apprentissage dans l'enseignement supérieur sont d'autant plus difficiles à atteindre que la croissance est nulle et que la

récession, accentuée par le pacte de responsabilité et les 50 milliards de réduction des dépenses publiques et sociales, guette.

▪ Le développement de l'apprentissage dans la fonction publique ne doit pas remettre en cause l'existence des concours.

▪ L'accès à l'apprentissage ne dépend pas des demandes financières récurrentes des employeurs.

▪ Il faut répondre concrètement aux problèmes des jeunes (logement, transport, difficultés de trouver une entreprise d'accueil, rupture de contrat).

▪ Il convient de revaloriser la fonction de maître d'apprentissage (formation et rémunération) ainsi que la rémunération des jeunes concernés. ■



IKEA CONDAMNÉ POUR TRAVAIL ILLÉGAL

L'enseigne d'ameublement suédoise va devoir verser 120 000 € de dommages et intérêts à huit salariés franciliens pour non-respect du repos dominical.

L'enseigne d'ameublement suédoise va devoir verser 120 000 € de dommages et intérêts à huit salariés franciliens pour non-respect du repos dominical.

Suite à une procédure lancée par le syndicat FO, le conseil de prud'hommes de Montmorency (Val d'Oise), dans un jugement rendu le 3 juillet, a condamné IKEA pour avoir porté « un préjudice à la vie personnelle de ses salariés ».

Le montant des indemnités versées aux salariés varie de 3 500 € à 34 000 € en fonction du nombre de dimanches travaillés par chacun sur la période 2003-2008.

La direction d'IKEA argue du fait

que le travail du dimanche a toujours été basé sur le volontariat selon un accord interne d'entreprise conclu en 1999.

Christophe LE COMTE, délégué syndical FO responsable du commerce, rétorque :

« A cette époque, IKEA se prenait pour le roi du bal. Le volontariat des salariés ne permet pas de déroger au Code du travail. Le seul objectif d'IKEA, avec CONFORAMA qui se comportait de la même manière, était de tuer la concurrence. Ils y sont partiellement arrivés. Aujourd'hui, IKEA est leader en France, BUT se porte mal et FLY met la clé sous la porte. »

En janvier 2008, un amendement à

la loi Châtel sur la consommation a mis fin à l'illégalité d'IKEA et autorisé les magasins d'ameublement à ouvrir tous les dimanches sur tout le territoire.

Depuis de nouvelles menaces se font jour sur l'extension du travail dans le commerce le dimanche et en soirée.

Une nouvelle loi est attendue en fin d'année qui pourrait bien remettre gravement en cause le repos dominical dans notre pays.

Force Ouvrière, avec ses syndicats et l'UD FO 91, s'y opposera. ■



RISO **FO**

Découvrez notre **NOUVEAU** système d'impression dédié aux syndicats



Innovant **Économique** **Polyvalent**

Nouvelle gamme ComColor X-Jet

de couleur **Autonome** **Réactif**

- Nouvelle technologie unique
- 120 impressions / minute en noir et couleur
- Coût copie couleur le plus bas du marché
- Impression à froid pour plus de fiabilité
- 80 % d'économie d'énergie

ComColor

Contactez-nous et bénéficiez d'un audit complet et gratuit de votre mode de fonctionnement.

RISO FRANCE
Siège social
49, rue de la Cité 69441 Lyon cedex 03
e-mail : v.nuzzo@risofrance.fr
tél. : 04 72 11 35 48

www.risofrance.fr

WANCY • BORDAUX • CAEN • CLERMONT-FERRAND • MELUN • NANTES • NIMES • OYONNAX • PALLAS • PARIS • ROUEN • STRASBOURG



LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

Gardez le cap !

Legrand Fiduciaire vous accompagne pour mieux aborder les enjeux de votre société

Votre CE, notre priorité !

Partenaire d'origine depuis plus de 30 ans de Force Ouvrière, Legrand Fiduciaire accompagne les comités d'entreprise, en qualité d'expert comptable, pour mieux comprendre les aspects économiques de leur entreprise, afin de mieux défendre les intérêts des salariés.

LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

CONSEIL FORMATION EXPERTISE COMPTABLE

Paris - Lyon - Marseille - Lille
www.legrand-fiduciaire.com

Tél : 01 42 25 30 30
info@legrand-fiduciaire.com

MANIFESTATION DES SURVEILLANTS PENITENTIAIRES A LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY MEROGIS

Le 26 juin, à l'appel du syndicat FO Pénitentiaire, plusieurs centaines de surveillants en colère se sont rassemblés à Paris.

Ils ont défilé de la République à la place Vendôme, siège du ministre de la Justice, pour revendiquer « une vraie politique de sécurité pour les personnels alors que les

incidents en détention explosent ».

A Fleury Méréogis, après avoir bloqué les entrées et les sorties de la Maison d'arrêt le matin, les surveillants pénitentiaires ont durci le mouvement en soirée (affrontements avec les gendarmes venus en force pour les déloger) pour dénoncer leurs conditions de travail.

Marcel Duredon, secrétaire du syndicat FO, dénonce un manque d'effectif croissant : « A cause du manque d'effectifs, l'institution nous demande de faire des heures supplémentaires. Nous voulons qu'elles soient défiscalisées.

De même, le manque de moyens humains et matériels pousse à un démantèlement des organigrammes.

Sur les trois sites de Fleury Méréogis, la maison d'arrêt des hommes, celle des femmes et le centre des jeunes délinquants (CJD), il manque 200 personnes.

La prison devient dangereuse...

Il y a 30% de personnes fragiles incarcérées.

Il faut à tout prix assurer leur sécurité comme celle des agents ».



L'Union départementale FO de l'Essonne a apporté son soutien à leur action comme elle l'a toujours fait depuis de nombreuses années car cette situation n'en finit pas de se dégrader au détriment de la sécurité des personnels. ■

santé - prévoyance - épargne - retraite

Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidarité financière du 1^{er} groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : Martial VIDET au 01 56 03 44 61 - mvidet@malakoffmederic.com



GREVE A L'HÔPITAL SUD FRANCILIEN

Suite à une assemblée massive des personnels (plus de 400 personnes venues de tous les services), les personnels du Centre hospitalier Sud Francilien à Corbeil étaient mobilisés le 11 septembre à l'appel de leurs syndicats FO, CGT et SUD.

Ils ont diffusé aux usagers des tracts (ci-dessous) pour expliquer les raisons de leur grève : suppressions de postes et autres mesures économiques envisagées par la direction de l'hôpital sur ordre de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du ministère « pour éviter une mise sous tutelle et le non-paiement des agents » !

Lors d'une rencontre avec les responsables de l'hôpital, les organisations syndicales avaient exposé pendant plus d'une heure les contraintes et les difficultés des personnels confrontés à une charge de travail toujours plus importante, ainsi que le peu de considération et de reconnaissance dont ils sont l'objet.

Leurs revendications :

- le respect du protocole d'application des 35 heures négocié en 2002 et de la charte de travail en vigueur au CHSF,
- le maintien des 30 mn de repas intégrées dans le temps de travail et le respect des repos compensateurs remis en cause aujourd'hui par la direction,
- la tenue d'un CHSCT extraordinaire et le recours à une expertise extérieure pour évaluer les effets et les répercussions sur les conditions de travail des personnels de l'allongement de la durée journalière de 30mn,
- le maintien des CAPL (avancements de grade et d'échelon) des 18 septembre et 16 octobre avec déjà 9 mois de retard ce qui pénalise tous les agents concernés.



En résumé : PAS D'ECONOMIE SUR LE DOS DES PERSONNELS !

Le 11 septembre, des militants FO avec le secrétaire général de l'UD FO 91 étaient présents pour soutenir l'action engagée par les personnels avec leurs syndicats. ■

PATIENTS ET USAGERS

L'HÔPITAL PUBLIC EST VOTRE HÔPITAL

LES PERSONNELS du Centre Hospitalier Sud Francilien défendent leurs emplois qualifiés et leurs conditions de travail dans l'intérêt d'une bonne prise en charge des usagers.

QUAND NOS EMPLOIS SONT SUPPRIMES LA QUALITE DE VOS SOINS EST DEGRADEE !

L'Agence Régionale de Santé transforme notre hôpital en entreprise et sélectionne les services rentables, les patients, les pathologies et supprime tous les ans de nombreux postes dans tous les services (plus de 150 postes en moins : soignants, administratifs, sociaux et logistiques).

ENSEMBLE DEFENDONS NOTRE HÔPITAL

Exigeons des moyens pour assurer des soins de qualité pour TOUS quels que soient les moyens de chacun

IL FAUT SAUVER LE SERVICE PUBLIC !

Sortie en librairie du livre de Jean-Claude Maily : « Il faut sauver le service public » (Flammarion).

L'objet de cet ouvrage est de montrer les enjeux des services publics de proximité soumis à des réductions de moyens, d'effectifs et d'implantations locales. Ce retrait de l'action publique conduit, dans certains endroits, à une véritable désertification de la République et à des dérives. Le livre se base essentiellement sur 250 exemples concrets locaux et très précis issus de toutes les régions.

Y sont rappelées également les positions et revendications Force Ouvrière à la veille des élections qui auront lieu dans les trois versants de la fonction publique le 4 décembre prochain.

Librio
IDÉES

JEAN-CLAUDE MAILLY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FORCE OUVRIÈRE

IL FAUT SAUVER LE SERVICE PUBLIC




« Le service public de proximité est un fondement de la République » 3€

Penser à tous, c'est avoir des idées qui s'adaptent à chacun de vous.

90%* DE NOS CLIENTS NOUS RECOMMANDENT



Nos 8 millions de clients nous encouragent à poursuivre notre démarche qualité. Depuis plus de 40 ans, Fidurica anticipe les besoins de protection sociale et accompagne salariés, retraités et entreprises. A nous d'anticiper aujourd'hui encore afin d'éviter ensemble vers un avenir serein.
*Source : étude IRI-Marketing 2014

**CONTACTEZ-NOUS
AU 01 40 22 36 76**

ANTICIPER POUR BIEN VOUS PROTÉGER.
GROUPE.REUNICA.COM



ON PEUT ASSURER 9 MILLIONS DE PERSONNES ET N'OUBLIER PERSONNE

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, au service de tous les Français, quels que soient leur situation professionnelle et leur âge. C'est pourquoi nous investissons 100% de nos résultats au bénéfice de nos assurés et développons ainsi de nouvelles garanties, des services plus personnalisés, et de nouveaux produits. Et parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre action sociale auprès des plus fragiles.
www.ag2ramondiale.fr

AG2R LA MONDIALE - 26 rue de Montholon -
75305 PARIS Cedex 09
Tél. : 09 69 32 20 00 (appel non surtaxé) -
Fax : 01 55 32 93 32



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITÉ
ACTION SOCIALE

Syndicats 91 – Créations et Élections

CREATION DE SYNDICATS

- **AF TRANSPORTS** à Bondoufle – Transports
- **FGTA SCA FRUITS LEGUMES FLEURS** à Bondoufle – FGTA

ÉLECTIONS

- **ONET SERVICES** Aux Ulis (ETS)

Délégués du Personnel

1 er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 1 – CGT : 4 – CNT : 0

Suppléants : FO : 2 – CFDT : 1 – CGT : 2 – CNT : 1

2 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 1 – CNT : 0

Suppléants : CGT : 1 – CNT : 0

CE

1 er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 0 – CGT : 3 – CNT : 0

Suppléants : FO : 2 – CFDT : 1 – CGT : 1 – CNT : 0

2 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 1 – CNT : 0

Suppléants : CGT : 1 – CNT : 0

- **CARREFOUR SERVICE CLIENTS** à Courcouronnes (FGTA)

CE

1 er Collège

Titulaires : FO : 3 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 3 – CFTC : 1

2 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 0 – CFTC : 1

Délégués du Personnel

1 er Collège

Titulaires : FO : 3 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 3 – CFTC : 1

2 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 0 – CFTC : 1

- **TRANSGOURMET IDE** à Wissous (FGTA)

CE

1 er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2

2 ème Collège

Titulaires : CFE/CGC : 0 – CFTC : 2

Suppléants : CFE/CGC : 0 – CFTC : 2

Délégués du Personnel

1 er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2

2 ème Collège

Titulaires : CFE/CGC : 0 – CFTC : 1

Suppléants : CFE/CGC : 0 – CFTC : 1

- **VULCAIN** à Grigny (Bâtiment)

DUP

1 er Collège

Titulaires : FO : 1 – Libres : 1

Suppléants : FO : 1 – Libres : 1

2 ème Collège

Titulaires : FO : 1 – Libres : 1

Suppléants : FO : 1 – Libres : 1

3 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – Libres : 3

Suppléants : FO : 0 – Libres : 3

- **G H LES CHEMINOTS** à Draveil (Santé)

Délégués du Personnel

1 er Collège

Titulaires : FO : 2 – CFDT : 2 – CGT : 1

Suppléants : FO : 2 – CFDT : 2 – CGT : 1

2 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CFDT : 1 – CFE/CGC : 0

Suppléants : FO : 0 – CFDT : 0 – CFE/CGC : 1

CE

1 er Collège

Titulaires : FO : 2 – CFDT : 1 – CGT : 1

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 2 – CGT : 1

2 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CFDT : 0 –

CFE/CGC : 1

Suppléants : FO : 0 – CFDT : 0 –

CFE/CGC : 1

- **AF TRANSPORTS** à Bondoufle (Transports)

Délégués du Personnel

Collège unique

Titulaire : FO : 1

Supplément : FO : 1

- **SLEEVEE INTERNATIONAL** à Morangis (Chimie)

CE

1 er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2 – Libres : 0

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2 – Libres : 0

2 ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 0

Suppléants : FO : 1 – CGT : 0

3 ème Collège

Titulaires : FO : 0 – Libres : 1

Suppléants : FO : 0 – Libres : 1

Délégués du Personnel

1 er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2 – Libres : 1

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2 – Libres : 1

2 ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 1 – Libres : 1

Suppléants : FO : 1 – CGT : 0 – Libres : 2



Agir contre le renoncement aux soins

L'IFOP*, dans un sondage 2012, révèle que 42 % des personnes interrogées se sont privées de se rendre chez un médecin spécialiste en raison du coût de la consultation. Ce taux de renonciation atteint 61 % chez les personnes sans mutuelle.

Certains salariés bénéficient d'une couverture complémentaire santé par l'intermédiaire de leur entreprise, avec une participation financière de l'employeur. Mais c'est loin d'être vrai pour tous les salariés, les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées ou en situation de handicap, les travailleurs précaires.

Des aides financières, de 100 à 500 € par personne

Des dispositifs d'aide au paiement d'une complémentaire santé existent. Par exemple, l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS), accordée pour un an par la Caisse d'assurance maladie, permet aux personnes à revenus modestes de bénéficier d'une mutuelle santé à tarif avantageux. Cette aide vient en déduction de la cotisation annuelle de la mutuelle. Seul 1 million de personnes ont

bénéficié de l'ACS en 2012 alors que 2,6 à 3,7 millions y seraient éligibles et que les renoncements aux soins ne cessent de progresser.

La réponse solidaire de la Mutuelle

Face à un tel constat, Harmonie Mutuelle passe à l'action et met en place une garantie ouverte aux bénéficiaires potentiels de l'ACS. Cette garantie assure, pour une cotisation réduite une couverture complémentaire santé de qualité,

des remboursements performants, notamment pour les soins dentaires et de l'optique pour lesquels le reste à charge est souvent important. Sont également pris en charge les postes de soins classiques tels que médecin, hospitalisation, maternité, pharmacie... La prévoyance est également présente avec une indemnité obsèques.

Pour bénéficier de cette offre santé, il faut être détenteur du chèque ACS.

*IFOP : Institut Français d'opinion publique

Pour savoir si vous y avez droit,

→ utilisez notre module diagnostic :

www.harmonie-mutuelle.fr/web/particuliers/acs1

→ contactez-nous : 02 47 31 21 88

denis.oudoucet@harmonie-mutuelle.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelle.fr

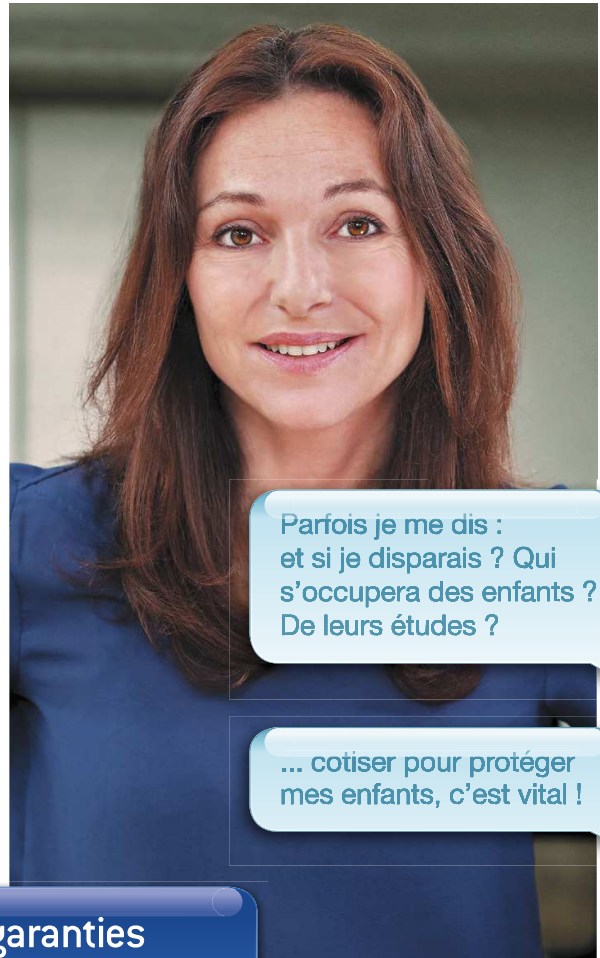


Harmonie Mutuelle, mutuelle agréée aux dispositions de l'article 1 du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro : 5200 539 916 472 - Siège social : 142 rue Blomet - 91000 Paris.



La dépendance ?
En cotisant, j'ai des services pour moi et mes parents dépendants.

Et demain, une rente pour moi.



Parfois je me dis :
et si je disparaissais ? Qui s'occupera des enfants ?
De leurs études ?

... cotiser pour protéger mes enfants, c'est vital !

Unis par des garanties qui assurent l'avenir

Veuvage, orphelinage, handicap, dépendance, lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille.

Face à ces risques, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif. L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 400 000 salariés et 1 200 000 entreprises.



www.ocirp.fr



Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - HUMANIS - IRCEM - KLESIA - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - RÉUNICA, **les organismes de prévoyance** ANIPS - APGIS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, **et les partenaires** UNPMF - UNMI - IDENTITES MUTUELLES - PREVAAL. (Liste janvier 2013)